



Traité Maasser Chéni

Michna 2 - Chapitre 1

מעשר בהמה,
אין מוקריין אותו פטמים כי,
ולא בעל מום כי ושות,
וain מקדשין בו באשה.
הבכור מוקריין אותו פטמים כי,
ובבעל מום כי ושות,
וממקדשין בו באשה.
אין מפלליין מעשר שני על אסימון,
ולא על המטה ע"ש איינו יוצא,
ולא על הפעות שאינן ברשותו:

La dîme du bétail (ma'asser behéma), on ne doit ni la vendre (encore) vivante si elle est sans défaut, ni vivante ou égorgée si elle a un défaut et on ne peut l'utiliser pour acquérir une femme (dans le cadre des kiddouchine). Le (bekhor) premier-né peut être vendu vivant s'il est sans défaut et [le Cohen] peut s'en servir pour acquérir une femme (dans le cadre des kiddouchine). On ne peut racheter la seconde dîme (pour en transférer la sainteté) au moyen d'une pièce sans relief ni avec des pièces qui ne s'ont pas en circulation, ni avec de l'argent qu'on n'a pas à sa disposition (bien qu'il nous appartienne).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.